



# CHARTRE DU COLLECTIF DE LA FLEUR FRANÇAISE

## De la terre au bouquet

### Nos valeurs :

- ✓ Local
- ✓ Partage
- ✓ Qualité
- ✓ Écologie
- ✓ Éthique
- ✓ Saisonnalité

## Présentation du Collectif de la Fleur Française

Le Collectif de la Fleur Française est une association de loi 1901 d'utilité publique regroupant des structures françaises produisant et/ou commercialisant à minima 50% de fleurs coupées françaises. Elle a pour objet de promouvoir la fleur française au niveau local et national parmi les professionnels de la fleur ainsi qu'auprès du grand public. Le Collectif est la première association française qui s'inscrit dans le mouvement Slow Flower né dans les pays anglo-saxons dans les années 2000.

Les membres peuvent exercer une ou plusieurs des activités suivantes : fleuristerie et horticulture (fleurs coupées fraîches, séchées, comestibles et médicinales) principalement, mais aussi gestion d'abonnement de bouquets, animation d'ateliers, évènementiel (mariages), etc.

L'association compte une grande diversité de statuts, mais la majorité des structures sont de petite taille et ont peu d'employés (entre zéro et un dans la plupart des cas).

## Pourquoi une charte ?

L'**objectif** de cette charte est double :

- **Créer une cohésion au sein du Collectif de la Fleur Française** en se mettant d'accord sur :
  - les valeurs et objectifs du Collectif
  - les engagements des adhérents
  - le fonctionnement du Collectif
  - les critères d'adhésion
  
- **Créer un outil de communication qui promeut les valeurs du Collectif de la Fleur Française et accroît sa crédibilité** auprès :
  - des partenaires
  - des consommateurs
  - des médias
  - des pouvoirs publics en étant force de proposition

## Des valeurs communes pour un travail commun

### Nos valeurs

Local, partage, qualité, écologie, éthique, saisonnalité

### Nos missions

- **Fédérer des acteurs autour de valeurs communes pour :**
  - partager des informations, s'entraider
  - réfléchir à des actions communes à mener à l'avenir
  - fédérer une communauté, par le biais de moyens de communication entre membres, de dates de rencontres et d'échanges physiques
  - assurer la communication des valeurs et des actions du Collectif et de ses membres auprès de la presse et du grand public
  
- **Recenser ces acteurs dans un annuaire en ligne libre d'accès pour :**
  - aider les membres de l'association eux-mêmes et des partenaires à trouver des fournisseurs/clients locaux
  - sensibiliser et informer les entreprises, les consommateurs et plus largement le grand public en précisant les pratiques de chacun :
  - fournir des données aux médias
  - être force de proposition auprès des pouvoirs publics

- **Promouvoir des pratiques responsables pour l'horticulture et la fleuristerie par :**
  - la publication d'un calendrier des fleurs de saison
  - la participation à des événements (conférences, salons, expositions...)
  - l'organisation de formations pour favoriser le développement de compétences pour ses membres
  
- **Promouvoir auprès de la presse et du grand public les valeurs du mouvement français Slow Flower et du Collectif**, faire connaître ses acteurs et membres, par la mise en place de stratégies de communication.
  
- **Engager une réflexion autour de la qualité et sur l'usage des certifications et labels**  
 L'usage des certifications et labels fait débat au sein du Collectif. Un grand nombre d'entre nous produisent ou achètent des fleurs qui répondent aux cahiers des charges de *l'agriculture biologique*, de *Fleur de France*, de *Plante Bleue* ou encore de *Nature et Progrès* dans un souci de transparence auprès des consommateurs et de remise en question. Une autre partie pense au contraire que les normes françaises sont drastiques et que les certifications/labels ne sont pas bénéfiques car trop coûteux, peu adaptés à l'horticulture pour certains, difficiles à obtenir, inutiles en vente directe etc. Il nous paraît donc nécessaire de maintenir les échanges à ce sujet.
  
- **Collaborer avec des acteurs du Slow Flowers à l'étranger par des échanges réguliers avec :**
  - *Belgian Slow Flowers* (Belgique)
  - *Farmer Floret Collective* (Etats-Unis)
  - *Slow Flowers Italy*

## Les engagements des adhérents

Les **engagements** des adhérents sont :

- **privilégier les fleurs françaises (50% minimum) et si possible locales en :**
  - produisant des fleurs coupées en France
  - achetant des fleurs coupées françaises pour les revendre
  
- **sensibiliser le grand public quant à l'origine française des fleurs et aux valeurs du Collectif en :**
  - communiquant oralement auprès de ses clients
  - écrivant la provenance des fleurs sur des écriteaux, affiches, cartes de visite, flyer
  - utilisant le logo du Collectif ou tout autre logo précisant l'origine (Fleur de France)
  - utilisant internet et les réseaux sociaux
  - accueillant le public sur l'exploitation pour les horticulteurs
  
- **privilégier des pratiques respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour l'emploi local dans leur(s) activité(s)**
  - **pour l'environnement et la santé des travailleurs et des consommateurs** grâce à des pratiques comme :
    - une production de saison sous serres froides ou en plein air
    - la lutte biologique contre les ravageurs et les maladies
    - la limitation de l'usage de produits chimiques
    - l'usage de paillages pour limiter l'arrosage
    - la récupération de l'eau de pluie
    - le recyclage des déchets végétaux (compost) et non végétaux
    - l'absence de l'usage de produits chimiques par les fleuristes (pour la tenue en vase, la confection des compositions)
    - la limitation du plastique, des emballages et des mousses florales
    - le choix d'une distance réduite pour la livraison des fleurs

- un choix de variétés favorisant la biodiversité
- **pour soutenir l'emploi local** grâce à des pratiques comme :
  - l'achat auprès de fournisseurs locaux pour les horticulteurs et d'horticulteurs locaux pour les fleuristes
  - la vente directe pour les horticulteurs (sur un marché de plein air, sur l'exploitation)
  - l'autoproduction pour les fermes florales
- **respecter les autres membres en :**
  - ne divulguant pas d'information confidentielle
  - acceptant les opinions des autres membres
  - étant bienveillant

## Le fonctionnement du Collectif

L'association comporte un **conseil d'administration** et un **bureau** dont les membres sont élus pour **trois ans**. Ce sont eux qui répondent aux demandes d'adhésion et ajoutent les nouveaux membres sur l'annuaire en ligne.

- **Communication interne**

Une **assemblée générale** a lieu chaque année en janvier.

Le reste de l'année, les membres reçoivent un bulletin d'information de la part de la présidente (Hélène TAQUET) et communiquent entre eux par mails, sur les réseaux sociaux (*Facebook, Instagram*) et par téléphone.

- **Communication externe**

En plus d'un compte sur les différents réseaux sociaux cités plus haut, le Collectif de la Fleur Française dispose d'un site internet comprenant la liste des adhérents (annuaire et localisation sur une carte) et un calendrier des fleurs par saison et par région.

Le Collectif bénéficie également d'une identité visuelle grâce à son logo. Il est mis à la disposition des membres pour qu'ils puissent promouvoir le Collectif dans le cadre de leur(s) activité(s).

Enfin, le Collectif organise la promotion auprès des médias et du grand public de son action, de ses valeurs et de ses membres par le biais de sa communication et de son réseau actif et par sa présence à des événements publics.

## Les critères d'adhésion

Les **critères** d'adhésion sont les suivantes :

- **être une structure française**
- **Pour les fleuristes** : commercialiser à minima 50% de fleurs coupées françaises dans le cadre de son/ses activité(s)
- **Pour les producteurs** : cultiver des fleurs en France exclusivement
- **remplir et signer le bulletin d'adhésion ci-dessous**